



Personne-ressource : Aamir Mirza  
Conseiller juridique principal, Politiques et affaires juridiques  
Téléphone : 416 945-5128  
Courriel : [amirza@mfd.ca](mailto:amirza@mfd.ca)

**BULLETIN N° 0389 – P**  
Le 28 juillet 2009

# Bulletin de l'ACFM

## Politique

### Aux fins de distribution aux personnes intéressées de votre société

---

#### Processus d'élaboration des politiques de l'ACFM

Diverses causes sont à l'origine des nouvelles initiatives de politiques, notamment les sujets de préoccupation relevés au cours des activités de conformité et de mise en application de l'ACFM, les commentaires et demandes de renseignements reçus des membres et les initiatives soutenues par les ACVM ou d'autres organismes de réglementation. De groupes de travail peuvent être mis sur pied et des documents de consultation préalable peuvent être rédigés de temps à autre pour faciliter le processus d'élaboration des politiques au moment où il est amorcé. L'ACFM sollicite aussi des commentaires et la rétroaction de ses membres pendant les forums de réglementation des membres qui ont lieu deux fois par année et auxquels participent des représentants des divers corps des membres.

Tous les documents de réglementation proposés importants sont transmis à notre comité consultatif sur les politiques (le « comité CCP ») afin d'obtenir ses suggestions et ses commentaires. Ce comité est composé de dirigeants et de cadres supérieurs des membres et des présidents des conseils régionaux de l'ACFM. Quinze membres siègent actuellement sur ce comité, qui représentent environ 10 % des sociétés membres. Le comité donne son avis dans plusieurs domaines, notamment en formulant des recommandations et en évaluant les tendances du secteur, les pratiques en matière d'exploitation et les questions de mise en application. L'ACFM peut également consulter d'autres autorités de réglementation et associations du secteur en vue d'élaborer des initiatives de politiques.

Selon la question à l'étude, le document de politique peut également être présenté à la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM aux fins d'examen et de commentaires. Il est ensuite présenté au comité des questions de réglementation du conseil d'administration de l'ACFM aux fins d'examen, de discussion et d'approbation s'il y a lieu. Tout document de politique exigeant l'approbation du conseil est ensuite soumis à la discussion au cours d'une réunion du conseil d'administration.

Les modifications importantes des Règles, des Statuts, des Principes directeurs et des Formulaire doivent être approuvées par les ACVM et sont rendues publiques afin d'obtenir des commentaires. Le personnel de l'ACFM passe en revue les commentaires, prépare un résumé de ceux-ci et rédige une réponse à leur égard. Les lettres de commentaires, le sommaire des commentaires du public et la réponse de l'ACFM à ceux-ci sont affichés sur son site Web. Lorsque des révisions majeures sont faites par suite des commentaires reçus, elles sont soumises de nouveau au comité CCP et le processus recommence.

En dernier lieu, outre l'approbation officielle des ACVM, les membres approuvent l'ensemble des Règles, des Statuts, et des Formulaire de l'ACFM et ainsi que les modifications qui y sont apportées. Les membres sont appelés à donner leur approbation à une réunion officielle des membres, qui est habituellement l'assemblée générale annuelle des membres.

### **Améliorations au processus d'élaboration des politiques de l'ACFM**

Le plan stratégique 2009-2011 de l'ACFM énonce certains objectifs opérationnels que l'ACFM prévoit réaliser afin d'améliorer l'exécution de ses principales fonctions de réglementation, y compris son processus d'élaboration des politiques. Optimiser la communication et la consultation avec les parties prenantes est l'un des principaux objectifs de l'ACFM.

L'ACFM a pris des mesures supplémentaires pour que son processus d'élaboration des politiques soit plus proactif, efficace et transparent.

#### **1. Périodes de commentaires du public**

Les modifications des Statuts et des Règles de l'ACFM émises afin d'obtenir des commentaires du public comportent habituellement une période de commentaires de 30 à 60 jours. Les parties prenantes ont fait savoir qu'une période plus longue serait préférable, car cela donnerait aux membres et aux autres parties intéressées plus de temps pour formuler une opinion significative sur les propositions ayant un plus grand impact sur le secteur ou une importance réglementaire. L'ACFM convient qu'une période de commentaires plus longue serait bénéfique et, à cette fin, elle s'efforcera d'allouer une période de 60 à 120 jours pour solliciter des commentaires sur les propositions importantes.

#### **2. Processus de consultation préalable**

L'ACFM a dans le passé sollicité l'opinion des parties prenantes sur des projets d'initiative qui étaient à l'étape de concept ou de rédaction préliminaire et en a tenu compte dans l'élaboration de ses propositions. L'étendue des consultations a varié, selon l'importance réglementaire ou l'effet sur le secteur des initiatives à l'étude. Parmi ces propositions assujetties à une consultation préalable l'on trouve les initiatives concernant le modèle de relation avec les clients, les normes internationales d'information financière et les billets à capital protégé. L'ACFM s'est engagée à poursuivre ce processus de consultation préalable et à le perfectionner. Plus particulièrement, en ce qui a trait aux initiatives de politiques importantes, nous nous efforcerons d'aviser les parties prenantes de la nature de l'initiative, de sa pertinence sur le plan réglementaire et des solutions de rechange envisagées. Nous solliciterons ensuite des commentaires sur l'initiative avant que le

personnel finalise la proposition. Ainsi, il y aura deux périodes de commentaires à l'égard des initiatives importantes, l'une avant que la proposition soit parachevée par le personnel et l'autre après qu'elle aura été examinée par le conseil de l'ACFM et publiée par les ACVM afin d'obtenir des commentaires du public.

### **3. Site Web réservé aux membres**

Le plan stratégique de l'ACFM prévoit des améliorations à son site Web, qui lui permettront de communiquer plus efficacement avec les membres et d'accroître la transparence du processus d'élaboration des politiques. À cet égard, l'ACFM a lancé en mai 2009 un site réservé qui s'adresse exclusivement aux membres. Ce site contient un sommaire des réunions du comité CCP, les initiatives de politiques projetées par le comité et des copies de tous les documents fournis à celui-ci pour son examen, y compris les documents de travail rédigés par le personnel, qui comprennent une analyse de la justification de l'intérêt public de la proposition. De plus, un sommaire de la discussion tenue au cours des réunions du comité CCP sera affiché sur le site Web réservé aux membres pour qu'ils puissent prendre connaissance des commentaires des membres du comité. En dernier lieu, nous afficherons les mises à jour des initiatives de politiques et une liste des initiatives de politiques en cours ainsi que leurs délais respectifs pour fournir des commentaires. Ces mises au point du site Web de l'ACFM permettront aux membres d'être mieux informés des questions de politique à l'étude, du motif des initiatives et du déroulement de chacune.

L'ACFM invite les parties prenantes à lui communiquer d'autres suggestions susceptibles d'enrichir son site Web, notamment la partie réservée aux membres.

DM# 181537